



Envoyé en préfecture le 19/12/2024
 Reçu en préfecture le 19/12/2024
 Publié le *20/12/2024*
 ID : 029-212902506-20241218-DELCM2024_058-DE

Conseil Municipal du 18 décembre 2024
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **11 décembre 2024**

Affichage de la convocation : **11 décembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	10

Etaient présents : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC

Etaient représenté(e)s : -

Etaient absents : Marion CARDINAL, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-058
Tarifs cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est rappelé que la Commune peut accorder dans son cimetière des concessions moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Pour permettre l'entretien du cimetière et continuer à offrir un service de qualité, la commission « affaires générales, finances et ressources humaines », réunie le 16 décembre 2024, propose de revaloriser le montant des redevances.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-13 à L2223-15,
 Vu les propositions formulées par la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du cimetière pour maintenir un service de qualité;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des concessions comme suit :

Concessions cimetière	Tarifs 2025
30 ans (le m de large)	80,00 €
50 ans (le m de large)	130,00 €
Caveau communal	1,40 €/jour
Concessions columbarium	Tarifs 2025
10 ans	830,00 €
20 ans	1 060,00 €
30 ans	1 410,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Concessions cavurnes	Tarifs 2025
15 ans	355.00 €
30 ans	585.00 €

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

